



EN SAVOIR PLUS :

www.ast67.org

Fiche conseil express

AST67 :

» Les EPI

INRS

» ED 994

LA PROTECTION DES PIEDS

« Les équipements de protection individuelle en complément des équipements de protection collective... »

POINT DE REPÈRE

Les lésions des pieds et des jambes représentent 24 % des lésions corporelles au travail.

SIGNES D'ALERTE

- » Vous travaillez sur des sols glissants ou irréguliers, encombrés ou pouvant présenter des éléments perforants (tels que clous, pièces de métal...).
- » Lors de votre activité, vous manutentionnez des éléments lourds, manuellement, ou à l'aide d'un transpalette, d'un gerbeur ou d'un chariot.
- » Vous réalisez des travaux électriques.

- » Votre poste vous expose à des chutes de hauteur ou de plain-pied.
- » Vous utilisez des machines coupantes de type tronçonneuses ou faucheuses rotatives...

EFFETS

Les blessures aux pieds liées au travail se divisent en 2 grandes catégories :

- » les perforations, les écrasements, les lacérations
- » les blessures résultant des glissades, des faux-pas et des chutes (entorses, fractures).

Dans les cas les plus sévères, il peut s'agir de pieds ou d'orteils sectionnés.

CONDUITES À TENIR

PAR L'EMPLOYEUR

Mettez en place prioritairement des protections collectives. S'il subsiste un risque pour les salariés, fournissez-leur un équipement individuel de protection des pieds adapté.

Attention, toutes les chaussures et bottes de protection ne protègent pas contre les mêmes risques.

En effet, selon les besoins :

- la semelle protégera contre le froid, le chaud, les produits chimiques, les perforations ou présentera des propriétés antidérapantes, antistatiques ou isolantes
- la tige sera résistante aux projections de métal en fusion ou imperméable
- la chaussure présentera un embout de protection, un protecteur de la malléole ou encore un talon absorbeur d'énergie.

Vous devrez donc analyser le travail effectué et déterminer l'équipement le plus adapté.

Les marquages indiqués sur les chaussures ou les bottes, leur emballage et leur notice d'utilisation vous fourniront des informations sur la protection apportée.

PAR LE SALARIÉ

- Préférez des chaussures bien ajustées, qui retiennent fermement le talon.
- Contrôlez l'état de votre équipement avant de l'utiliser. Nettoyez-le et entretenez-le régulièrement selon la notice du fabricant ou les instructions de votre employeur.
- Si vos chaussures ou bottes sont mouillées ou humides, veillez à les sécher avant l'utilisation suivante (pas trop près d'une source de chaleur, pour ne pas fragiliser le matériau).
- Éliminez régulièrement tous les débris métalliques incrustés dans la semelle et susceptibles d'altérer ses performances (notamment d'isolation électrique).
- Demandez le remplacement des chaussures usées ou défectueuses.

À savoir : lorsque la morphologie de l'utilisateur ne permet pas le port de protecteurs courants, certains fabricants ou podos-orthésistes peuvent adapter des chaussures de série ou élaborer des modèles sur mesure.

